



INVESTIR DANS LE LOGEMENT A FINALITE SOCIALE

avec



**INFIRMIERS DE RUE
STRAATVERPLEGERS**

Ensemble, mettons fin
au sans-abrisme !

CETTE BROCHURE EST-ELLE FAITE POUR VOUS ?

VOUS AVEZ UN LOGEMENT

que vous souhaitez mettre à disposition pour des personnes suivies par
Infirmiers de rue ASBL ?

VOUS AVEZ DES BUREAUX

que vous souhaitez transformer en
logements pour pouvoir les mettre à
disposition pour des personnes suivies
par Infirmiers de rue ASBL ?

VOUS SOUHAITEZ ACHETER UN BIEN

que vous souhaitez mettre à disposition
pour des personnes suivies par
Infirmiers de rue ASBL ?

ALORS CONTACTEZ-NOUS !



UN PROJET A TAILLE HUMAINE

L'asbl Infirmiers de rue vise la réinsertion en logement durable des personnes sans-abri les plus vulnérables, soit celles qui sont à la rue depuis de nombreuses années.

Pour ce faire, les patients sont pris en charge jusqu'à ce qu'ils soient stabilisés dans leur logement et nous leur assurons

un suivi aussi longtemps que nécessaire afin de limiter les retours à la rue.

En effet, l'amélioration de la santé des patients ne peut être dissociée de la remise en logement (problèmes de suivi des maladies et des traitements, instabilité de la vie en rue etc.).

HOUSING FIRST

Dans l'objectif de mettre fin au sans-abrisme à Bruxelles, l'ASBL Infirmiers de rue utilise, entre autres, une méthode innovante de réinsertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles : le Housing First. Dans cette méthode, **le logement est la première étape de la réinsertion.**

Pour assurer le maintien en logement, une partie de l'équipe accompagne le locataire dans ses nouveaux projets de vie.

Petit à petit, au fur et à mesure que la personne se stabilise,

retrouve l'usage de ses ressources propres, et se crée un réseau dans son nouveau quartier, l'équipe d'accompagnement se retire, tout en gardant néanmoins un contact sur le long terme. Le locataire paye lui-même son loyer et investit son logement de façon durable. Il peut y rester aussi longtemps qu'il le souhaite.

Pour permettre cela, il faut des logements, et comme les personnes peuvent y rester sur le long terme, il faut sans cesse en trouver de nouveaux pour les patients qui sont amenés à sortir de la rue à leur tour.

Un premier repas chez soi !



LES 8 PRINCIPES DU HOUSING FIRST

Le droit au logement est inconditionnel.

Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, toute personne a le droit à un logement qui lui permet de vivre en sécurité, dans la paix et la dignité.

1

Choix et contrôle par les bénéficiaires des services.

Une personne qui participe au programme HF doit pouvoir exercer de vrais choix sur sa manière de vivre et le type d'accompagnement qu'elle reçoit.

2

Services d'accompagnement orientés vers le « rétablissement ».

Ces services sont axés sur le bien-être général des bénéficiaires. Cela comprend sa santé physique et mentale, le niveau de soutien social dont elle dispose et son niveau d'intégration sociale.

3

Principe de la réduction des risques.

Une approche globale de la personne, en tenant compte de toutes les causes et conséquences de sa consommation de drogue et d'alcool, est au centre de la philosophie de la réduction des risques.

4

Un engagement actif sans coercition .

L'engagement actif consiste à travailler de manière assertive mais non agressive avec le bénéficiaire du programme HF.

5

La séparation du suivi et du logement.

Cette séparation permet à l'équipe de pouvoir continuer à assurer un suivi même si la personne a quitté son logement, qu'il s'agisse d'un choix volontaire ou d'une expulsion.

7

La personne est au centre de l'accompagnement.

Cela implique principalement d'organiser l'accompagnement et le traitement autour d'elle et de ses besoins, plutôt que de la forcer à suivre une voie tracée de services préétablis et fonctionnant de la même façon pour tout le monde.

6

Souplesse de l'accompagnement proposé aussi longtemps que de besoin.

Le contact est maintenu avec une personne même si cette dernière fait une rechute en rue. L'équipe poursuit donc son travail et ne laisse jamais tomber ses patients.

8

LES AGENCES IMMOBILIERES SOCIALES

VOTRE PARTENAIRE DANS VOS DEMARCHES

« Les AIS sont des asbl qui gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, à destination de ménages à revenus modestes.

L'AIS se charge de toute la gestion locative et sécurise la relation entre le propriétaire et le locataire. En échange d'un loyer inférieur au prix du marché, le propriétaire est assuré d'une tranquillité de gestion et reçoit de nombreux services et garanties (paiement assuré du loyer, gestion locative sans souci, entretien du bien, aide à la rénovation, exonération du précompte immobilier, ...). Le locataire bénéficie, quant à lui, d'un logement de qualité à loyer modéré. »*

* <https://www.fedais.be/>

LES AVANTAGES DES AIS



Votre loyer est payé chaque mois.



Toutes les formalités sont prises en charge.



Votre bien est entretenu. Le cas échéant, il est remis en état avant de vous être rendu.



Les personnes remises en logement sont des personnes très vulnérables, ayant vécu très longtemps en rue. Ce sont celles qui ont le plus besoin de votre soutien pour changer leur situation.

Vous pouvez nous aider à trouver des logements qui permettront à des personnes de sortir de la rue et de vivre en sécurité !



COMMENT ?

-  Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'un logement à mettre en location ?
-  Vous possédez des bâtiments (bureaux, atelier, ...) inutilisés, que l'on pourrait transformer en logements ?
-  Vous souhaitez investir dans de l'immobilier à finalité sociale ?

**Alors oui, une personne
peut sortir de la rue grâce
à vous !**



**RESTONS EN
CONTACT !**



**INFIRMIERS DE RUE
STRAATVERPLEGERS**

 0032 (0)2 265 33 00

 logement@idr-sv.org

 www.infirmiersderue.org

 [/infirmiersderue](https://www.facebook.com/infirmiersderue)